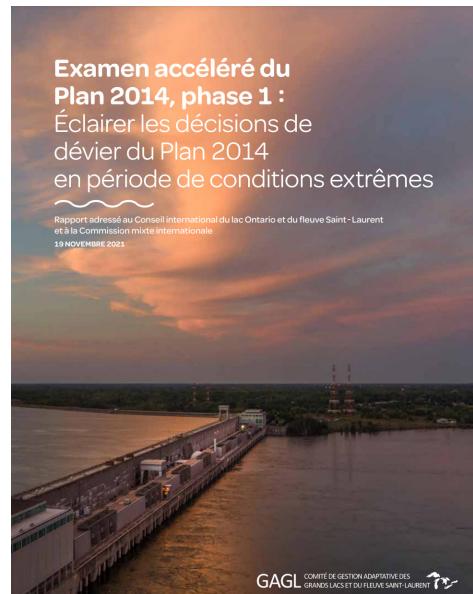


PHASE 2, EXAMEN ACCÉLÉRÉ DU PLAN 2014

Stratégie de la Phase 2

Contexte

En février 2020, la Commission mixte internationale (CMI) a ordonné un examen accéléré du Plan 2014, le plan de régularisation du débit sortant du lac Ontario. L'examen est dirigé par le Comité de gestion adaptive des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent de la CMI, soit le Comité GAGL. La [Phase 1](#) a été complétée en novembre 2021. La Phase 2 de l'examen se terminera lorsque le Comité GAGL soumettra ses résultats au Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent (Conseil).

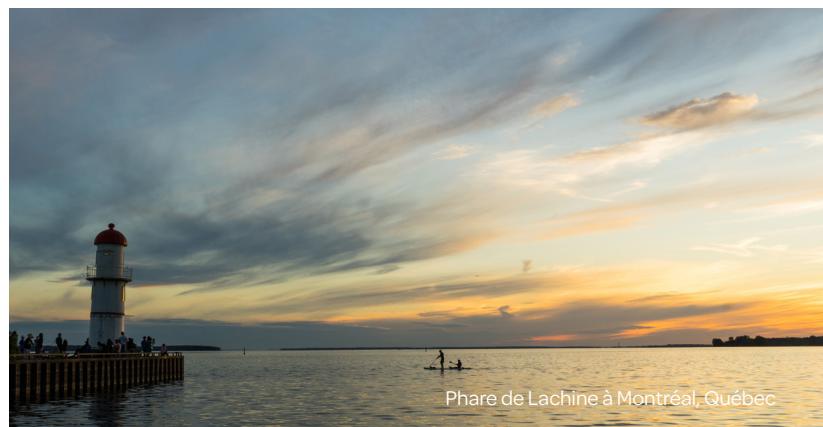


Le Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent fournira des recommandations sur le Plan 2014 à la Commission mixte internationale au printemps 2025.

Stratégie de la Phase 2

Le Comité GAGL élabore actuellement une stratégie pour la Phase 2 afin d'orienter la collecte des informations essentielles dont le Conseil a besoin pour évaluer la performance du Plan 2014 en réponse à des niveaux d'eau extrêmes élevés et bas ainsi qu'à leur variabilité exacerbée par les changements climatiques, et afin de conseiller la CMI quant à la nécessité de réviser le Plan 2014. Le Conseil et le Comité s'engagent à collaborer avec les secteurs d'intérêts de la région et les peuples autochtones afin d'obtenir les meilleurs résultats.

Différentes équipes de travail ont été mis sur pied pour aider le Comité GAGL à élaborer et à tester différentes variantes au plan de régularisation actuel. Par exemple, un groupe sur l'hydroclimat modélise la façon dont les changements climatiques pourraient agir sur les futurs apports en eau dans le lac Ontario et dans le fleuve Saint-Laurent afin que les modifications apportées au plan de régularisation des débits puissent être testées sous diverses conditions. D'autres équipes améliorent les modèles utilisés pour simuler la dynamique hydrologique des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et pour saisir les répercussions des modifications apportées au plan de régularisation en vertu d'un éventail de conditions d'apport en eau possibles.



Phare de Lachine à Montréal, Québec

Le groupe consultatif public qui avait été mis sur pied pour la Phase 1 de l'examen accéléré a été réinstauré pour la Phase 2 afin de maintenir un engagement du public durant toute la période de cette phase d'examen.

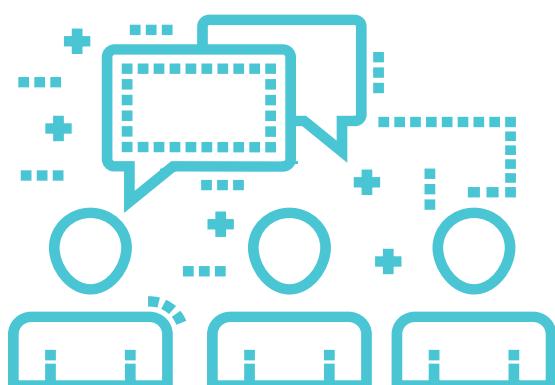
Voici les deux principales parties de la stratégie de la Phase 2 :

(Partie A)

Critères de décision, évaluation du plan et cadre d'ordonnancement:
Déterminer les facteurs à prendre en considération afin de déterminer s'il convient d'envisager des plans de régularisation alternatifs au Plan 2014. Déterminer comment rassembler les connaissances nécessaires pour élaborer, comparer et classer les différentes variantes au plan de régularisation actuel.

(Partie B)

Produire l'information et énoncer les options dont le Conseil aura besoin pour formuler une recommandation à la CMI (p. ex. : déterminer les paramètres d'évaluation des répercussions des différentes variantes au plan de régularisation actuel; élaborer des modèles d'évaluation et produire des ensembles de données hydrologiques tests à partir des recherches sur le climat)



Mesure et modélisation de la performance

Le Système intégré social, économique et environnemental (ISEE) est un outil majeur en cours de développement pour la Phase 2. Le modèle ISEE est conçu pour estimer la façon dont les différents débits sortants et niveaux d'eau résultants de modifications au Plan 2014 auraient un impact sur les propriétés et les infrastructures riveraines, les communautés autochtones, le transport maritime, les écosystèmes, la production hydroélectrique et les activités récréatives dans le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent. D'autres versions de ce modèle ont été élaborées lors d'études antérieures de la CMI sur les [niveaux d'eau](#).



Afin d'estimer les impacts spécifiques et de représenter l'exposition des usagers à différents niveaux d'eau et débits, le Comité GAGL travaille au développement des « attributs hydrologiques », des « indicateurs de performance » et des « zones d'impacts » à utiliser dans le modèle ISEE applicable sur le système du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.

Les attributs hydrologiques **Hydrologic attributes** incluent les niveaux d'eau et les débits ayant un impact significatif ainsi que la durée, la fréquence et le moment de ces conditions sur différents points du système.

Les indicateurs de performance quantifient les impacts sur les niveaux d'eau et le débit sur les modes d'utilisation du système, comme l'approvisionnement en eau des municipalités, l'activité des marinas, la réduction du fret transporté et les retards imposés à la navigation commerciale, les dommages occasionnés aux structures riveraines, la baisse de fiabilité de la production hydroélectrique et la dégradation des écosystèmes. Les indicateurs de performance mesurent les effets potentiels des différents niveaux d'eau et débits sur un élément qui présente une certaine valeur pour un secteur d'intérêt donné dans le bassin, et qui est représentatif d'impacts plus globaux.

Par ailleurs, le Comité GAGL élabore en ce moment **des zones d'impacts**, à partir d'une combinaison de données quantitatives et qualitatives permettant de parvenir à une représentation globale de la sévérité des impacts dans un secteur ou une région géographique donnée en fonction de différentes conditions de niveaux d'eau et débits.

Assembler le tout...

Les modèles informatiques appliquent un éventail de conditions climatiques aux différents plans de régularisation envisagés afin de permettre de déterminer l'effet sur les niveaux d'eau et les débits. Ces niveaux d'eau et débits simulés sont combinés à des attributs hydrologiques, des indicateurs de performance et des zones d'impact pour illustrer les effets sur le lac, sur la rivière et sur les zones environnantes. Les indicateurs de performances étant des mesures de résultats, ils contribueront à déterminer si des révisions au Plan 2014 sont envisageables afin de mieux atteindre ou de dépasser les objectifs spécifiques définis par les critères d'évaluation et de classement dans des conditions climatiques futures plausibles, à la fois plus humides et plus sèches.

Évaluation des modifications au Plan 2014

Une fois que le Comité GAGL aura terminé ses travaux de modélisation et d'essai, il évaluera et classera les révisions du plan par rapport au Plan 2014. L'évaluation utilisera chacun des attributs hydrologiques, chaque zone d'impact et chaque indicateur de performance pour assurer la conformité au Traité des eaux limitrophes de 1909, tester le degré de conformité du plan aux ordonnances supplémentaires de 2016 de la CMI et évaluer les compromis possibles entre les secteurs d'intérêt ou les régions. La robustesse de toute modification du plan par rapport aux changements climatiques sera également prise en compte. Il pourra y avoir plusieurs classements suivant la façon dont les compromis entre les indicateurs de performances sont évalués, ce qui permettra de fournir un contexte et des renseignements



Inondations printanières le long du fleuve Saint-Laurent au lac Saint-Pierre, Québec

supplémentaires au Conseil afin qu'il puisse formuler ses recommandations. Aucun plan de régularisation ne permettra jamais à lui seul d'éliminer les impacts subis dans toutes les parties du système et sous toutes conditions d'apports en eau. Le Comité GAGL cherchera plutôt des améliorations incrémentielles pour guider le Conseil dans la formulation de ses recommandations.

Les prochaines étapes après la formulation des recommandations.

À la fin de l'examen accéléré, le Conseil, avec l'appui du Comité GAGL, présentera un rapport de ses conclusions et recommandations à la CMI, prévu au printemps 2025. Le Conseil pourrait recommander des modifications au Plan 2014, lesquelles devraient être approuvées par la CMI et acceptées par les gouvernements du Canada et des États-Unis après une période de consultation publique.



Pour plus d'informations, visitez:
<https://ijc.org/fr/gagl>

